

Les données pour comprendre le vote

Franz

John.La-Gambille@wanadoo.fr 10 Août 2006

1- Quelles sont les données du vote du l'AG du 17 Juin ?

Sur 62 candidats il fallait en choisir un minimum de 12 (mais il était possible de passer au-dessous de ce chiffre) et un maximum de 24 (au-delà, le bulletin était nul). Statutairement, seuls les 12 premiers sont réellement des administrateurs. Il y a donc eu un nombre notable de bulletins (le mien par exemple) qui n'ont retenu que 12 noms.

2- Quelles étaient les modalités du vote ?

a) par correspondance du début Mai (dès réception du matériel de vote), jusqu'au 9 Juin. De nombreux adhérents ont reçu leur matériel très tardivement (dernière semaine) mais il était possible de le télécharger sur internet.

b) directement le jour de l'AG - le 17 Juin

c) par procuration le même jour - le 17 Juin

3- Quelle a été la durée du dépouillement ?

a- pour les votes par correspondance du 10 Juin au 15 Juin

Afin de gagner du temps, un premier paquet a été retiré dès le 03 Juin pour faire l'objet d'un émargement et d'un premier classement par lettres de l'alphabet (mais n'ont pas été dépouillés).

Un deuxième paquet a été retiré le 10 Juin et a fait l'objet d'une deuxième série de paquets classés par lettre de l'alphabet avec un nouveau bordereau d'émargement.

Un troisième et dernier paquet le 15 Juin. De celui-ci ont été extrait et mis de côté les courriers postés après le 9, donc après la cloture du vote.

b- pour les votes sur place, la journée du 17 Juin.

4- Quels étaient les critères de choix ?

L'existence de deux listes présentant deux candidats différents à la présidence d'Attac n'a jamais été indiquée officiellement dans le matériel de vote.

Aucun candidat n'a précisé dans sa profession de foi pour quel président il voterait

Il en résulte qu'un certain nombre d'adhérents, dans une proportion difficile à évaluer (entre 30 et 60 %), n'a pas tenu compte d'un critère de liste pour déterminer son choix.

D'autant que la connaissance de la liste Susan George a commencé à circuler sur la liste Attac Local (réservée aux correspondants des comités locaux) à partir du 20 Mai. Elle a été mise en ligne par Gaël Grenouillet, CEL d'Attac Toulouse à 12 h. Tous les votes qui ont précédé ignoraient donc ce critère de choix. Le seul qui pourtant a été retenu par les statisticiens.

- Certains ont privilégié les personnes les plus connues (Nikonoff côtoyant Azam et Harribey).
- D'autres, les femmes ou les jeunes ou les deux critères à la fois
- D'autres, ils sont nombreux, les candidats parrainés par leur comité
- D'autres on voté sans aucune règle apparente
- D'autres, ayant connaissance de deux camps ont choisi de panacher
- Certains ont coché une case sur deux

- Un certain nombre, dans une proportion inconnue a voté suivant la liste définie par Susan George.
- Un certain nombre a voté, dans une proportion inconnue, en éliminant les nom désignés par Susan George. Mais en opérant des choix variés sur ceux qui restaient. Des témoignages se sont succédés pour dire qu'ils avaient été choqués par cette prise de décision et s'était déterminés par réaction contre elle.
- Un certain nombre ont choisi de manière homogène 24 noms soutenant Nikonoff sur une liste circulant sous le manteau un peu après celle de Susan George. Donc quelques jours avant la fin du scrutin.
- Un certain nombre, par souci d'efficacité ont choisi seulement 12 noms sur une autre liste qui circulait. Ce qui a eu pour effet de concentrer certains votes.

Ceci indique que ceux qui soutenaient Nikonoff ont eu tendance à voter plus tard que ceux qui soutenaient Susan George parce que cette dernière liste est apparue après et un peu par réaction.

5- Comment s'est déroulé le dépouillement ?

Seule un commission d'enquête pourra le déterminer. Il n'existe aujourd'hui que quelques indications recueillies à la suite d'un certain nombre de témoignages. Elle ne peuvent que constituer des éléments de doute et de réflexion.

Afin de parer à toute éventualité de fraude, la commission électorale avait décidé de rassembler les bulletins par lettres de l'alphabet (trois premières) pour émargement. Ce classement permettait d'éviter des incidences chronologique ou de territoire. Tout lot ouvert devant être dépouillé jusqu'à son terme. Initialement, cela était prévu en une seule opération le 10

Pour diverses raisons, ces directives n'ont pas été respectées. La principale raison étant que, faute de personnel, ceux qui se sont trouvés face au travail ont été débordés par l'ampleur de la tâche. Celle-ci ayant été largement sous évaluée compte tenu de la grande multiplicité des réponses. En conséquence :

a)- le paquet retiré à la poste le 3 juin et celui qui a été retiré le 10 (lendemain de la clôture du scrutin), ont fait l'objet de deux tris et de deux séries de bordereaux séparés. Pour chaque lettre, il a donc existé deux lots différents qui réintégraient de fait un facteur chronologique

b)- Il existe des incertitudes sur la manière dont le dernier paquet du 15 a été intégré dans les lots déjà formés. Elles ne pourront être levée qu'avec les témoignages de ceux qui ont participé.

c)- Dès le premier jour, le 10, un certain nombre d'enveloppes ont été ouvertes sans pouvoir être dépouillées avant la fermeture du soir. Dès ce jour là, il a été constaté des erreurs entre le nombre de bulletins annoncés et le nombre reçu pour leur dépouillement

d)- Plusieurs témoignages montrent que des lots ont été constitués sans tenir compte du classement alphabétique

e)- D'autres témoignages (ceci est à préciser) indiquent que certains scrutateurs ont jugé bon de classer leur lot en fonction de l'appartenance aux deux listes. Ceci étant de peu de conséquences tant que le lot était dépouillé sans discontinuité, ce qui n'a pas été le cas, voir en f

f)- Il semblerait qu'un certain nombre de lots qui n'avaient pas été dépouillés entièrement faute de temps, ont été scindés. Le reliquat servant à créer un nouveau lot ou étant mélangé avec un autre lot.

g)- des résultats intermédiaires ont été diffusés chaque jour sur des listes de telle sorte qu'un certain nombre d'adhérents étaient informés d'une tendance (exacte ou non) avant la fin du scrutin.

Il existe bien d'autres incohérences mais elles devront être vérifiées pour pouvoir être retenues.

6- La question qui se pose est la suivante : A partir de ces données telles qu'elles se présentent, existe-t-il une méthode statistique qui permette de vérifier de manière suffisamment fiable si des manipulations (ajout ou retrait de bulletins) ont pu avoir lieu ? Est-il possible de distinguer des anomalies consécutives à de telles dysfonctionnements et de telles incertitudes de choix, avec une fraude délibérée ?

7- Ce qui précède n'amène-t-il pas à penser qu'une commission d'enquête serait la seule possibilité de comprendre ce qui s'est passé ? Et surtout, cela justifie-t-il l'attitude d'une partie des élus, affirmant que la fraude ne fait aucun doute ?

Amicalement

Franz